

LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMERIQUE :
le ministère lâcherait-il du lest ?
Le LSU doit donc être abandonné



Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé

Dans tous les départements, les enseignants du 1^{er} degré sont alarmés par les consignes diverses, variées et parfois contradictoires que l'administration dispense à propos de la mise en place du LSU. Ces directives aboutissent à ce que nombre de personnels aient décidé ou soient contraints de ne pas mettre en place ce LSU.

A juste titre, nos collègues considèrent que la mise en œuvre de ce LSU :

- constitue une charge de travail supplémentaire importante non comptabilisée et non rémunérée
- est une nouvelle formalité imposée aux enseignants de mise en œuvre de la loi de refondation de l'école du socle de la maternelle à la 3^{ème} qui contrevient à la liberté pédagogique individuelle.

C'est dans ces conditions que le SNFOEP a pris connaissance de la note de la directrice générale de l'Enseignement Scolaire adressée le 1^{er} décembre à tous les enseignants d'écoles élémentaires où il est notamment écrit :

« Les bilans périodiques peuvent être renseignés directement dans l'application nationale Livret Scolaire Unique (LSU) ou bien dans toute autre application, si vous en utilisez déjà une à cette fin

... Si vous avez retenu la solution d'une autre application, vous pourrez à partir de celle-ci transférer les éléments constitutifs des bilans périodiques dans l'application nationale Livret Scolaire Unique lorsque ce sera nécessaire, notamment en cas de changement d'école ou en fin de cycle. Il n'y a donc pas nécessité à procéder dans l'urgence à ces transferts qui peuvent avoir lieu tout au long de l'année ».

Pour le SNFOEP, cette précision ouvre la possibilité pour chaque enseignant d'évaluer ses élèves avec les outils et moyens de son choix et au rythme où il le souhaite, sans utiliser la mouture ministérielle du LSU.

C'est donc en référence à la note de Mme la directrice de la DGESCO, que le SNFOEP défendra donc tout enseignant qui se verrait injustement ennuyé parce qu'il n'utiliserait pas la version ministérielle du LSU.

En tout état de cause le SNFOEP demande avec la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO, l'abandon total de la référence officielle au LSU.

Montreuil, le 9 décembre 2016